

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1939-1940)
Heft: 6

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER KUNST ART SUISSE - ARTE SVIZZERA

OFFIZIELLES ORGAN DER GESELLSCHAFT SCHWEIZERISCHER MALER, BILDHAUER UND ARCHITEKTEN

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DES PEINTRES, SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES

FÜR DIE REDAKTION VERANTWÖRTLICH: DER ZENTRAL-VORSTAND

RESPONSABLE DE LA RÉDACTION: LE COMITÉ CENTRAL

ADMINISTRATION: A. DÉTRAZ, SECRÉT. CENTRAL, 10, AVENUE DES ALPES, NEUCHÂTEL, TÉL. 5.12.17
IMPRIMERIE PAUL ATTINGER S. A., AVENUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU 7, NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL N° 6

JÄHRLICH 10 HEFTE
10 CAHIERS PAR AN

N° 6

JANUAR 1940
JANVIER 1940

INHALT — SOMMAIRE

Wettbewerbsergebnis. — Kunstmeldungen. — Wettbewerb. — Mitteilungen des Z. V.: Reproduktionsrecht. — Mitgliederbestand. — Büchertisch. — Ausstellungen. — Illustration: auf dem Umschlag: Ernte, nach einem Holzschnitt von Alf. Marxer, Kilchberg b. Zürich.

La Confédération et les beaux-arts. — Résultat de concours. — Nouvelles artistiques. — Communications du comité central: droits de reproduction. — Effectif des membres. — Bibliographie. — Expositions. — Illustration: sur la couverture: la récolte, d'après un bois gravé d'Alf. Marxer, Kilchberg (Zurich).

La Confédération et les beaux-arts.

Du rapport du Conseil fédéral (département de l'Intérieur) sur sa gestion en 1938, nous extrayons ce qui suit :

Encouragement des beaux-arts. — La commission fédérale s'est occupée des affaires ci-après :

a) *Bourses d'études.* Examen des travaux des candidats. Sur la proposition de la commission, nous avons alloué 20 bourses et prix d'encouragement pour un montant de Fr. 26,000.—.

b) *Achats d'œuvres d'art.* Nous avons acheté vingt-sept œuvres à l'exposition de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, à Bâle, pour une somme totale de Fr. 17,595.—. Les autorités italiennes ayant déjà acquis, à plusieurs reprises, des œuvres d'artistes suisses à l'exposition biennale de Venise, nous avons, à notre tour, acheté à l'exposition d'art italien organisée à la Kunsthalle de Berne, une œuvre du peintre florentin Felice Carena pour le prix de Fr. 2734.—.

c) *Participation à l'exposition biennale internationale des beaux-arts, Venise 1938.* Conformément au désir exprimé par les autorités italiennes, nous avons de nouveau envoyé à cette exposition des œuvres d'artistes suisses particulièrement représentatifs, soit des œuvres du sculpteur Hermann Hubacher, à Zurich, du peintre Hans Berger, à Aire-la-Ville (Genève) et du peintre et dessinateur Victor Surbek, à Berne. Cet envoi a obtenu un plein succès et a fait l'objet d'articles très élogieux dans la presse indigène et étrangère. En outre, le grand prix de L. 25,000.— institué par M. Mussolini en faveur d'un sculpteur étranger a été décerné par le jury international désigné à cet effet, à notre compatriote M. Hermann Hubacher.